

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables
5. Conformité des produits

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande

8. Limite des commandes subséquentes
9. Limitation financière
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Document de travail – Liste de produits (en pièce jointe)
- Annexe C - Régions – Adresses de livraison
- Annexe D - Liste complète des administrateurs
- Annexe E - Instruments de paiement électronique

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

Cette demande d'offre à commandes est une proposition permanente. Elle consiste en une description de différents biens, assortie de termes, clauses et conditions spécifiques, valide pour une durée déterminée. Cette durée est fractionnée en plusieurs périodes et des offres doivent être déposées pour chacune des périodes, selon un calendrier de fermeture préétabli. Suite à la réception des offres, une ou plusieurs autorisation(s) de passer une offre à commandes et des commandes subséquentes pourra(i)ent être émise(s) au(x) fournisseur(s) ayant soumis l'offre / les offres la /les plus avantageuse (s), et ce, pour chacune des périodes.

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent:

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Document de travail – Liste de produits (en pièce jointe)
- Annexe C - Régions – Adresses de livraison
- Annexe D - Liste complète des administrateurs
- Annexe E - Instruments de paiement électronique

2. Sommaire

Description du besoin : voir Annexe A – Besoin (ci-jointe).

3. Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisées-d-achat>

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard aux dates de clôture mentionnées à la page Calendrier de fermeture du Document de travail (Annexe B).

Des offres devront être déposées pour chacune des périodes, selon un calendrier de fermeture préétabli (voir Annexe B – Document de travail).

Vous devez faire parvenir votre offre, par courrier ou télécopieur, **avant la date et l'heure de fermeture** :

Par courrier, à l'adresse suivante:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction des Approvisionnements et rémunération
Région du Québec
800, rue de la Gauchetière Ouest, Local 7300
Montréal, Québec, H5A 1L6

Par télécopieur, au numéro suivant: (514) 496-3822

Lorsque votre offre aura été complétée et transmise, par courrier ou par télécopieur, il vous est demandé de transmettre une copie du Document de travail (fichier Excel), par courrier électronique, à l'adresse suivante:

QueAlimentationSoumissionsMtl.QueFoodSupplyTendersMtl@tpsgc-pwgsc.gc.ca

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au **moins sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère «exclusif» doivent porter clairement la mention «exclusif» vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention «exclusif» feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

5. Conformité des produits

Aucun substitut /équivalent (marque/format) ne sera accepté pour les articles avec mention OBLIGATOIRE et/ou AUCUN SUBSTITUT dans l'Annexe B – Document de travail. Si un article n'existe plus ou si son format a été modifié, un avis du manufacturier devra être transmis avec l'offre.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

- Section I : offre financière (une (1) copie papier *et* une (1) copie électronique par courriel)
Section II: attestations (une (1) copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.
Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques.

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Document de travail - Liste de produits. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Il est demandé aux offrants de transmettre un (1) exemplaire papier par courrier ou par télécopieur et une (1) copie électronique en version Excel par courrier électronique à l'adresse suivante:

QueAlimentationSoumissionsMtl.QueFoodSupplyTendersMtl@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Annexe B - Document de travail – Liste de produits (fichier Excel)

Ce document comprend le calendrier de fermeture ainsi que les pages de fermeture et listes de produits pour chacune des périodes.

Le calendrier de fermeture précise les dates de fermeture de chacune des périodes. Il est important d'utiliser la page de fermeture correspondant à la période visée par l'offre.

Les offrants devront compléter la Liste de produits sur le fichier Excel et s'assurer qu'elle est conforme et contient toutes les informations demandées.

Cette liste, une fois imprimée, sera envoyée, par télécopieur ou par courrier, avec les autres documents requis, avant d'être retransmise par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-haut.

Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe E Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe E Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes, incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation financière

L'évaluation des offres portera sur le prix **global**, normalisés au besoin, de tous les articles, selon les quantités estimées.

1.1.1 Évaluation du prix

1. Le prix de l'offre sera évalué comme suit :
 - a. les offrants établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les offrants établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les offrants établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande d'offres à commandes (DOC) précise que les offres doivent être soumises en dollars canadiens, les offres soumises en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les offres soumises en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la DOC, ou à une autre date précisée dans la DOC, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Bien que le Canada se réserve le droit d'émettre l'offre à commandes FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les offrants proposent des prix FAB usine

ou point d'expédition et FAB destination. Les offres seront évaluées sur une base FAB destination.

4. Pour les fins de la DOC, les offrants qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des offrants établis au Canada, et les offrants qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des offrants établis à l'étranger.

4.1 Clause du guide des CCUA C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - Articles multiples

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse "**globalement**".

Le respect des marques et formats demandés par le client sera pris en considération lors de l'évaluation.

Prenez note que TPSGC se réserve le droit d'octroyer jusqu'à **trois (3) offre à commandes par période**, si cette façon de procéder s'avère plus avantageux pour le Canada.

-Jusqu'à concurrence de trois (3) offres à commandes pourront être émises par région et par période.

-Advenant le cas où trois (3) offres ne suffisent pas à combler les articles demandés, le Canada se réserve le droit d'émettre plus de trois (3) offres à commandes par région et par période.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

1.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

1.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (voir Annexe D)

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#)

http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'Annexe A, Besoin, à l'Annexe B-Document de travail - Liste de produits et l'Annexe C – Adresses de livraison.

2. Exigences relatives à la sécurité

2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées **de** _____ **au** _____, inclusivement (**indiquer la date de la fin de la période**).

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commande:

Le responsable de l'offre à commande est:

Bruno André Pommet

Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des Approvisionnements

800, rue de la Gauchetière Ouest, Local 7300

Montréal, Québec H5A 1L6

Téléphone: (514) 496-3802

Télécopieur: (514) 496-3822

Courriel: brunoandre.pommet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Représentants de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État

mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11 situés dans la province de Québec.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, "Commande subséquente à une offre à commandes" ou une version électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **40 000.00\$** (incluant les taxes).

9. Limitation financière – totale : N/A

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) Annexe « A », Besoin;
- f) Annexe « B », Document de travail – Liste des produits;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

11. Attestations et renseignements supplémentaires

11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance de 2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La période du contrat est de _____ au _____ inclusivement
(indiquer la date de la fin de la période).

3.2 Livraison de produits réfrigérés ou congelés

Les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés conformément aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui stipulent que les produits congelés doivent être maintenus à une température de -18° C ou plus basse, et que les produits réfrigérés doivent être maintenus entre 4° C et 1° C jusqu'à leur livraison. Tous les produits réfrigérés ou congelés doivent être livrés dans des véhicules réfrigérés et ils ne doivent porter aucun signe de détérioration. Les produits congelés ne doivent pas avoir été congelés plus de 90 jours depuis la date de leur transformation.

3.3 Responsabilité en cas de produits défectueux:

Si un article provenant d'un entrepreneur est brisé ou endommagé, son remplacement se fera aux frais de l'entrepreneur, au plus tard, lors du prochain envoi de marchandises.

S'il est déterminé suivant l'acceptation du produit et au cours de son utilisation que ce dernier ne répond pas à la description faite à l'achat, ni aux normes ou aux stipulations mentionnées, l'entrepreneur se verra contraint d'accepter de reprendre le reste des articles défectueux à ses frais et d'offrir un rabais sur le prix du produit en fonction de l'importance de la défectuosité. En outre, le Canada pourra avoir recours aux dispositions prévues dans les Termes et conditions générales de TPSGC.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

Pour la période mentionnée de l'offre à commandes, vous serez payé sur la base de prix unitaires fermes, tel que détaillés à l'annexe B - Liste de produits.

4.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

4.4 Clause du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6. Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances – Aucune exigence particulière

7. Clauses du guide des CCUA

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense
A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

ANNEXE A

BESOIN

DESCRIPTION

Cette demande d'offre à commandes principale régionale (OCPR) consiste à fournir, au fur et à mesure des commandes, **des Fruits et Légumes Frais**.

Veillez noter que tout offrant peut déposer une ou plusieurs offres selon les régions qu'il est en mesure de desservir (livraison). Les prix offerts pour des articles identiques ou similaires peuvent varier selon les régions établies par des onglets dans l'Annexe B (Document de travail).

SVP veuillez consulter l'Annexe C (Adresse de livraison) afin de prendre connaissance de chacun des lieux de livraison pour chacune des régions incluses dans cette demande d'offre à commandes.

*L'offrant doit être en mesure de livrer les articles offerts pour **TOUTES LES ADRESSES DE LIVRAISON d'une même région.***

UTILISATEUR DÉSIGNÉ

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11 situés dans la province de Québec.

PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES

De la date d'émission au 30 juin 2017, divisée en douze (12) périodes de un (1) mois.

NOTE:

-Des offres devront être déposées pour chacune des périodes, selon un calendrier de fermeture préétabli (voir Annexe B – Document de travail).

-Jusqu'à concurrence de trois (3) offres à commandes pourront être émises par région et par période.

-Advenant le cas où trois (3) offres ne suffisent pas à combler les articles demandés, le Canada se réserve le droit d'émettre plus de trois (3) offres à commandes par région et par période.

DÉLAI :

Le délai de livraison ne devra pas dépasser quarante-huit (48) heures après réception d'un document de commande.

En tout temps pendant la durée de l'offre à commande, lors de demande « urgente », le délai de livraison ne devra pas dépasser vingt-quatre-heures (24) suivant la réception d'un bon de commande.

SÉCURITÉ – Uniquement pour les établissements de Service Correctionnel Canada

Veillez noter qu'il peut y avoir un délai d'attente à l'entrée et à la sortie des établissements. Le client peut demander à ce qu'une vérification de sécurité soit effectuée pour le-s livreur-s (fournisseur).

De plus, le fournisseur devrait s'assurer à ce que ses employés de livraison aient sur eux une preuve d'identité en tout temps sinon ils se verront refuser l'accès au site de livraison. Les véhicules de livraison peuvent être fouillés au besoin à l'entrée et à la sortie des sites de livraison.

QUANTITÉS

Les quantités estimatives pour chacun des articles requis se retrouvent à l'Annexe B - Document de travail - Liste de produits.

PORTÉE APPROXIMATIVE DE L'OFFRE À COMMANDES

La portée approximative de l'offre à commandes est de **2 500 000.00\$** pour la période **de la date d'émission au 30 juin 2017**, inclusivement.

ACCORDS

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6MON-16PQFL
Client Ref. No. - N° de réf. du client
MTR-6-39021

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
MTR-6-39021

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtr504
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B

DOCUMENT DE TRAVAIL – LISTE DE PRODUITS (en pièce jointe)

ANNEXE C

ADRESSES DE LIVRAISON :

BAGOTVILLE :

1- 3^e Escadre Bagotville

Bât. 87, rue Windsor
Alouette, QC G0V 1A0

***Heures de livraisons et particularités:**

Du lundi au vendredi, de 07h30 à 11h30 et de 13h00 à 13h30

2- 3^e Escadre Bagotville

Bât. 55, rue Churchill
Alouette, QC G0V 1A0

***Heures de livraisons et particularités:**

Du lundi au vendredi, de 07h30 à 11h30 et de 13h00 à 13h30

Pour les mois de juin, juillet et août seulement.

LA MACAZA :

1- Établissement La Macaza

321, Chemin de l'Aéroport
La Macaza (Québec)
J0T 1R0

***Heures de livraisons et particularités:**

Lundi au vendredi : de 8h05 à 10h30 et de 13h30 à 15h00

PORT-CARTIER :

1- Établissement Port-Cartier

1, chemin de l'Aéroport
Port-Cartier (Québec)
G5B 2W2

***Heures de livraisons et particularités:**

Lundi au Vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30.

RÉGION DE QUÉBEC :

1- Ministère de la Défense Nationale – Garnison VALCARTIER

Base de Soutien Valcartier
Service Alimentation
Édifice 505
C.P. 1000, Succ Forces
Courcelette, Qc, G0A 4ZO

***Heures de livraisons et particularités:** de 7h00 à 11h00.

Base de Soutien Valcartier
Dépôt des Rations
Édifice 188, Porte J
C.P. 1000, Succ Forces
Courcelette, Qc, G0A 4ZO

***Heures de livraisons et particularités:** de 7h30 à 15h00.

Base de Soutien Valcartier
Cuisine des cadets
Édifice CC119
C.P. 1000, Succ Forces
Courcelette, Qc, G0A 4ZO

***Heures de livraisons et particularités:** de 7h00 à 11h00.

Base de Soutien Valcartier
Cuisine du Camp Vimy
Édifice CM-3
C.P. 1000, Succ Forces
Courcelette, Qc, G0A 4ZO

***Heures de livraisons et particularités:** de 7h00 à 11h00.

Citadelle de Québec
Cuisine C-14 et C-18
1, Côte de la Citadelle
Québec, Qc, G1R 3R2

***Heures de livraisons et particularités:** de 7h00 à 11h00, aucune livraison entre 9h30 et 11h00 de juin à septembre (relève de la Garde).

Manège Militaire St-Malo

Cuisine
1020, rue Vincent-Massey
Québec, Qc, G1N 1M8

***Heures de livraisons et particularités:** de 7h30 à 11h00.

Quartier Général de la Réserve Navale
Cuisine de la Pointe-à-Carcy
144, rue Dalhousie
Québec, Qc, G1K 4C1

***Heures de livraisons et particularités:** de 7h30 à 11h00.

2- Service Correctionnel Canada

Établissement Donnacona
1537, route 138
Donnacona (Québec)
G3M 1C9

*** Heures de livraisons et particularités:**
Lundi au vendredi entre 8h00 et 10h45 et entre 13h00 et 14h45.

RÉGION DE MONTRÉAL :

1- Ministère de la Défense Nationale – Garnisons SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU / FARNHAM/ SAINT-HUBERT

Lieux : Les services faisant l'objet de ces OCs devront être livrés dans les cuisines de la Défense nationale localisées sur le site des emplacements indiqués ci-dessous.

- Garnison St-Jean (Chemin Grand-Bernier sud, St-Jean-sur-Richelieu (Québec), Édifice général Jean-Victor-Allard « Méga ») J0J 1R0.
*** Heures de livraisons et particularités:** Lundi au vendredi de 7h30 à 11h30
NOTE: Livraison sur des palettes de 48po de long, 40po de large et 48po de haut. Les produits seront placés de façon adéquate et sécuritaire. **AUCUNE LIVRAISON EN DEHORS DE CES HEURES NE SERA ACCEPTÉE.**
- Centre d'Entraînement de l'Estrie à Farnham (1111, rue Principale Ouest, Farnham (Québec), Édifice 10) J2N 2X9.
*** Heures de livraisons et particularités:** Mardi et Jeudi de 7h30 à 11h30

AUCUNE LIVRAISON EN DEHORS DE CES HEURES NE SERA ACCEPTÉE.

- Garnison St-Hubert 51e Bataillon de service du Canada, Pavillon 2, rue Longue Pointe, porte 117.
* **Heures de livraisons et particularités:** Mardi de 7h30 à 11h30. **Possibilité d'une deuxième livraison lors d'exercices.**

2- Service Correctionnel Canada

LIVRAISON SCC - (Divers établissements)	
Adresses de livraison	Heures de livraison et particularités
Centre fédéral de formation (CFF) – Site 600 600, Montée St-François Laval (Québec) H7C 1S5	<u>Service alimentaire</u> Lundi au vendredi De 8h00 à 11h15 et De 12h30 à 15h00 <u>Cantine</u> Lundi au vendredi De 8h30 à 11h00 et De 13h00 à 15h00
Centre fédéral de formation (CFF) – Site 6099 205, Montée St-François Laval (Québec) H7C 1P1	Lundi au jeudi (préférentiellement le mardi et le jeudi), de 8h00 à 11h00 (Barrière temporairement fermée le vendredi) <u>IMPORTANT:</u> Tout véhicule effectuant la livraison au Centre fédéral de formation ne doit pas excéder une hauteur de 13'
Établissement Archambault Méd. 242, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Lundi au vendredi De 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30
Établissement Archambault Min. 244, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Lundi au vendredi De 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30
Centre régional de réception 246, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec)	Lundi au vendredi De 8h30 à 11h00 et

JON 1H0	de 13h00 à 15h00
Établissement Joliette 400, rue Marsolais Joliette (Québec) J6E 8V4	Lundi au vendredi De 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30
Établissement Cowansville 400, Fordyce Cowansville (Québec) J2K 3N7	<u>Service alimentaire:</u> Lundi au jeudi de 8h00 à 11h00 et de 13h00 à 15h00 <u>Cantine :</u> Lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30. <u>IMPORTANT:</u> Toutes les palettes livrées à la cuisine doivent être entourées d'une pellicule plastique (Saran Wrap). De plus, les palettes ne doivent jamais excéder cinq (5) pieds de hauteur, épaisseur de la palette incluse.
Établissement Drummond 2025, boul. Jean-de-Brébeuf Drummondville (Québec) J2B 7Z6	Lundi au vendredi De 8h45 à 11h00 et de 13h00 à 15h30
CCC Martineau 10345 boul. St-Laurent, Montréal, Qc, H3L 2P1	Lundi au vendredi De 8h00 à 16h30
Centre régional de production alimentaire (CRPA) – Bâtiment A-43 244, Montée Gagnon Ste-Anne des Plaines (Québec) JON 1H0	Lundi au vendredi De 7h00 à 11h30 et de 13h00 à 14h30

ANNEXE E

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)